

Compte rendu Sommaire

Réunion du Comité Syndical

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 11

Ayant donné procuration : 2

Absents excusés : 4

Absents : 3

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le QUINZE du mois d'AVRIL, à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémy SADOCCO.

Membres présents : Mme ROMILLY, MM. BOLTZ, CORRADI, DOS SANTOS, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER, ROVIERO, SADOCCO et TURCK.

Membres ayant donné procuration : M. FREYBURGER à M. SADOCCO
M. MEIGNEL à M. FOURNIER
M. NOBILE à M. BOLTZ

Absents excusés : MM. ABATE, OCTAVE, QUEUNIEZ et WILLAUME.

Absente : Mme ROUSSEAU

Le **Président** annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération 2024-04 - COMPTE DE GESTION 2023 - APPROBATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2024-05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - APPROBATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne.

Délibération 2024-06 - AMENAGEMENT D'UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS (TIERS-LIEU EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT) – AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux d'aménagement d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets sur le site des Portes de l'Orne conformément au tableau présenté.

**Délibération 2024-07 - TRAVAUX DE PAYSAGEMENT (RÉALISATION D'UNE « AGRAFE PAYSAGÈRE ») –
AUTORISATION DE PROGRAMME - MODIFICATION**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux de paysagement (réalisation d'une « agrafe paysagère) sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau présenté.

Délibération 2024-08 - AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DU PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS (PAPP) – AUTORISATION DE PROGRAMME.

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux d'aménagement des abords du Pôle d'Accompagnement aux Porteurs de Projets (PAPP) sur le site des Portes de l'Orne, conformément au tableau présenté.

**Délibération 2024-09 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PONT DE VITRY-SUR-ORNE
AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATIONS**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier « l'autorisation de programme/crédits de paiement » pour les travaux de réhabilitation du pont de Vitry-sur-Orne, conformément au tableau présenté.

Délibération 2024-10 - BUDGET PRIMITIF 2024

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 - En section de fonctionnement : 1.217.162,84 €
 - En section d'investissement : 7.109.192,04 €
- ADOPTE ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

**Délibération 2024-11 - DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES COMMUNAUTES DE
COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE ET RIVES DE MOSELLE.**

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les contributions financières de chacune des deux Communautés de Communes pour l'année 2024, comme suit :

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

- En section de fonctionnement : 250 000,00 €
- En section d'Investissement : 2 000 000,00 €

Communauté de Communes Rives de Moselle :

- En section de fonctionnement : 250 000,00 €
- En section d'Investissement : 0,00 €

**Délibération 2024-12 - PORTES DE L'ORNE AMONT – CESSIION D'UN TERRAIN AU GIE « OMEGA » -
MODIFICATION**

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur FOURNIER et Monsieur MUNIER n'ont pas pris part au vote de ce point,

- AUTORISE la cession d'une parcelle cadastrée sur le ban d'Amnéville section 14 N°120/80, d'une superficie totale de 27a 50ca, au Groupement d'Intérêt Économique « OMEGA » ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cession de la parcelle à 30 €/m² HT, soit au total 82.500 € HT,
- DÉCIDE de consentir un abaissement de prix de 10.235,45 € correspondant à 50 % du coût de travaux supportés par le GIE OMEGA en lieu et place du SMEAPO (décapage du terrain, raccordements aux réseaux...), ramenant ainsi le prix de la cession à 72.264,55 €,
- DÉCIDE de renoncer à l'accession du bâtiment, des ouvrages divers ou travaux réalisés sur cette parcelle
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette session.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 07 juillet 2023 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° DECISION	Date d'émission	OBJET
DP 2024-10	29/02/2024	Signature d'une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec la société NGE, dont le siège social est situé à Coin-lès-Cuvry, et représenté par Monsieur Jean-Marie COSTA, en sa qualité de Directeur Général. La location concerne l'amphithéâtre, la salle de séminaire, l'atelier, l'espace de coworking et l'annexe du Cap'Orne pour un montant de 1 460 €.
DP 2024-11	29/02/2024	Acceptation de la société VB SERVICES, rue Neuve – 54450 HERBEVILLER, en qualité de sous-traitant de la société NGE CIVIL, ZA Sabre - 57420 COIN LES CUVRY, attributaire du lot 03 « Passerelle/ouvrage et édicules » du marché n° 18007 - Aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, pour l'étude, fourniture et fabrication et pose de prestation de serrurerie métallique et charpente métallique. Le coût des prestations sous-traitées à la société VB SERVICES est fixé à 33 163,80 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.



Le Président,

Rémy SADOCCO